Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2599

30.4.2025

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Imposition d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2599)

État membre	France
Liaison concernée	Poitiers- Lyon (Saint-Exupéry)
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1er septembre 2025
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 21 mars 2025 relatif aux obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Poitiers et Lyon NOR: ATDA2508393A (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051381033) pour tout renseignement: Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15 FRANCE Tél.: +33 (0)1 58 09 43 21